

Synthèse

Le 20 septembre 2021

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 20 SEPTEMBRE

84 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- **Le lancement du « Pass numérique » et la convention relative aux modalités confiée au syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines numérique, dans le cadre de sa compétence « numérique pour les solidarités ».**
- **L'attribution de 4 subventions d'un montant total de 546 045 € à l'office public de l'habitat des Hauts-de-Seine pour la création de logements locatifs sociaux à Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Saint-Cloud et Ville-d'Avray.**
- **Le déploiement de la marque « Accueil Vélo » et l'approbation des engagements d'animation territoriale et de référent qualité auprès de France vélo tourisme**
- **Les modalités d'équipement de capteurs CO2 dans les collèges et la prise en charge des coûts de transports des collégiens vers les centres de vaccination de la lutte contre la Covid.**
- **L'augmentation du nombre de médiateurs dans les collèges.**

FINANCES – BUDGET

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle – Répartition 2021. Les ressources du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2021 sont réparties au profit des seules communes des Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale approuve, au titre de la répartition des ressources de ce fonds, le critère du potentiel fiscal par habitant 2021 et les modalités suivantes :

- seules les communes disposant d'un potentiel fiscal par habitant inférieur au potentiel fiscal moyen des communes du Département (soit 1 802,99 € en 2021) sont éligibles,
- l'enveloppe est répartie de manière inversement proportionnelle au potentiel fiscal par habitant.

Les sommes issues du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle de Hauts-de-Seine 2021, soit 2 041 169 € sont réparties comme suit :

Commune	Potentiel fiscal 4 taxes/habitant 2021	Dotation 2021
ANTONY	1 497,09	79 210,65
ASNIERES-SUR-SEINE	1 262,42	93 935,39
BAGNEUX	1 258,59	94 221,09
BOIS-COLOMBES	1 426,93	83 105,67
BOURG-LA-REINE	1 269,81	93 388,55
CHATENAY-MALABRY	1 170,39	101 321,73
CHATILLON	1 352,00	87 711,01
CHAVILLE	1 344,76	88 183,88
CLAMART	1 203,42	98 540,37
CLICHY-LA-GARENNE	1 689,00	70 210,76
COLOMBES	1 189,70	99 676,96
FONTENAY-AUX-ROSES	1 130,54	104 892,64
GARCHES	1 452,17	81 661,01
GARENNE-COLOMBES (LA)	1 428,13	83 035,87
MALAKOFF	1 317,02	90 040,77
MEUDON	1 776,10	66 767,65
MONTRouGE	1 421,87	83 401,03
PLESSIS-ROBINSON (LE)	1 699,55	69 774,89
SCEAUX	1 368,39	86 660,64
SEVRES	1 684,18	70 411,66
VANVES	1 505,71	78 757,28
VAUCRESSON	1 552,55	76 381,08
VILLE D'AVRAY	1 545,55	76 727,29
VILLENEUVE-LA-GARENNE	1 426,15	83 151,13
TOTAL		2 041 169,00

La présente délibération est notifiée au Préfet des Hauts-de-Seine.

Association des Maires du Département – Subvention au titre de l'année 2021.
 L'Assemblée départementale attribue une subvention départementale de fonctionnement d'un montant de 125 000 € à l'Association des Maires du Département des Hauts-de-Seine pour l'année 2021.

ANCIENS COMBATTANTS

Subventions de fonctionnement – Protection du patrimoine immatériel – 2021.
 L'Assemblée départementale décide l'attribution de 10 subventions départementales de fonctionnement, d'un montant total de 27 000 €, aux associations de protection du patrimoine immatériel suivantes :

- 1 500 € alloués à l'union départementale des associations de combattants, sise à Vanves,
- 5 000 € alloués à la société des membres de la Légion d'honneur, sise à Tours, pour les actions du centenaire dans les Hauts-de-Seine,
- 1 500 € alloués à l'association Buchenwald Dora et Kommandos, sise à Montreuil,
- 2 200 € alloués à l'association FNACA comité départemental des Hauts-de-Seine, sise à Malakoff,
- 2 300 € alloués à l'antenne des Hauts-de-Seine de l'association nationale anciens combattant amis de la Résistance, sise à Nanterre,
- 1 500 € alloués à l'association des déportés, internés et familles de disparus, sise à Rueil-Malmaison,
- 1 000 € alloués à l'association Souvenir des fusillés du Mont-Valérien, sise à Suresnes,
- 2 000 € alloués à la délégation générale des Hauts-de-Seine de l'association Souvenir français, sise à Suresnes,
- 5 000 € alloués à l'association des héros de la liberté, sise à Paris, pour l'organisation du salon littéraire du Mont-Valérien,
- 5 000 € alloués à l'association mémoire solidarité, jeunesse, sise à Rueil-Malmaison.

DESIGNATIONS

Désignations des représentants – Organismes extérieurs. L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour désigner des représentants du Conseil départemental au sein d'organismes divers.

Les élus départementaux approuvent les nouveaux statuts de la SA HLM L'habitation confortable. Nathalie Pitrou est désignée en qualité de représentant du Département des Hauts-de-Seine au sein de l'Assemblée générale.

L'Assemblée départementale approuve les nouveaux statuts de la SACICAP Logicap. Agnès Pottier-Dumas est désignée en qualité de représentant du Département des Hauts-de-Seine au sein de l'Assemblée générale.

Les élus départementaux approuvent les nouveaux statuts de la SA HLM 3F Seine et Marne. Alice Le Moal est désignée en qualité de représentant du Département des Hauts-de-Seine au sein de l'Assemblée générale.

L'Assemblée départementale désigne, pour siéger dans les organismes divers au sein desquels la représentation du Conseil départemental doit être assurée, les Conseillers départementaux suivants :

- Conseil départemental de l'Insertion par l'Activité Economique : Marie-Pierre Limoge (titulaire) et Alice Le Moal (suppléante),
- SAEM Citallios – Assemblée Générale Extraordinaire : Josiane Fischer (titulaire),
- Haropa Port – Conseil de Développement Territorial – 3^e collège : Jean-Christophe Fromantin (titulaire) et Thomas Lam (suppléant),
- Agence régionale de la biodiversité – Collège des Départements du comité des partenaires : Yves Révillon (titulaire),
- Commission départementale de coopération intercommunale – Formation plénière : Armelle Tilly, Josiane Fischer, Rita Demblon-Pollet, Camille Bedin et Pierre Ouzoulias (titulaires)
- Collèges Malakoff - Henri Wallon et Paul Bert : Dominique Trichet-Allaire et Joaquim Timoteo (titulaires), Lounes Adjroud et Astrid Brobecker (suppléants)

Commission consultative des services publics locaux - Membres suppléants – Désignation. L'Assemblée départementale décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation des membres suppléants de la commission consultative des services publics locaux.

Les élus départementaux désignent en qualité de membres suppléants de la commission consultative des services publics locaux : Thomas Lam, Xabi Elizagoyen, Nathalie Pitrou, Nadia Mouaddine et Joachim Timotéo.

COMMANDE PUBLIQUE

Groupement de commandes Hauts-de-Seine / Yvelines – Prestations de formation des assistants maternels agréés. L'Assemblée départementale approuve la création d'un groupement de commandes entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines en vue de la réalisation de prestations de formation obligatoire et complémentaire des assistants maternels agréés par les deux départements. La convention constitutive du groupement de commandes est approuvée. Le Département des Yvelines est désigné pour assurer les missions de coordonnateur du groupement.

Groupement de commandes des membres de l'ADAS – « Œuvres de crue ». L'Assemblée départementale approuve la constitution d'un groupement de commandes entre les Départements des Hauts-de-Seine, des Yvelines, du Val d'Oise, de l'Eure, de la Seine-Maritime et du Calvados, membres de l'association des départements de l'Axe Seine, pour la mutualisation des achats en matière de conduite du projet « Œuvres de crue ». La convention constitutive du groupement de commandes est approuvée. Le Département des Hauts-de-Seine est désigné pour assurer les missions de coordonnateur du groupement.

Compte-rendu des marchés et avenants Avril – Juin 2021. L'Assemblée départementale donne acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants conclus par le Président du Département des Hauts-de-Seine pendant la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021.

EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Convention de coopération Yvelines/Hauts-de-Seine – Mise à disposition de la DACEP. L'Assemblée départementale approuve la convention à conclure entre le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine, permettant la mise à disposition de la direction de l'audit, du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques des Hauts-de-Seine au Département des Yvelines pour la réalisation de prestations de conseil, d'audit, d'inspection et d'évaluation des politiques publiques.

PERSONNEL

Formation des conseillers départementaux. L'Assemblée départementale fixe les orientations pour la formation des conseillers départementaux, sans préjudice de toute autre action de formation relative à l'activité de leur mandat :

- des formations en lien avec les compétences du Département,
- des formations liées à la gestion des politiques locales (fonctionnement des collectivités territoriales, finances locales, marchés publics, délégations de service public, etc),
- des formations favorisant l'efficacité personnelle (conduite de réunion, gestion du temps, informatique et bureautique, prise de parole en public, négociation, gestion des conflits, animation d'équipe, gestion de projet).

Le remboursement par le Département des frais de déplacement, de séjour et d'hébergement des conseillers départementaux, ainsi que la compensation des pertes de revenus subies par les élus du fait de l'exercice de leur droit à la formation, interviendront dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITES

Dispositif Améthyste – Intégration des pupilles de l'Etat, de la Nation, des orphelins de guerre ou du devoir. L'Assemblée départementale approuve l'ajout, dans la liste des bénéficiaires du titre de transport Améthyste, des pupilles de l'Etat de 65 ans et plus, des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre ou du devoir, domiciliés dans les Hauts-de-Seine depuis au moins un an à la date de la demande ou 3 mois pour les bénéficiaires d'un titre Améthyste d'un autre département. La modification du règlement départemental d'aide sociale est approuvée. La convention conclue entre le Département des Hauts-de-Seine et Île-de-France Mobilités est modifiée.

Convention avec le syndicat mixte « Seine-et-Yvelines Numérique » – Prise en charge du projet « Pass numérique ». L'Assemblée départementale approuve la convention relative aux modalités de prise en charge du projet « Pass numérique » confié par le Département des Hauts-de-Seine au syndicat mixte ouvert « Seine-et-Yvelines numérique », dans le cadre de sa compétence « numérique pour les solidarités ».

Le Pass numérique se présente sous forme d'un chéquier que le bénéficiaire pourra utiliser pour financer des actions de formation ou de médiation numérique auprès de structures spécialisées. Ce projet permettra à la fois de financer l'accompagnement des publics en situation de précarité numérique, de fédérer le réseau de médiation numérique, et d'amorcer

la coordination territoriale au sujet de l'inclusion numérique. Les bénéficiaires prioritaires de ce dispositif sont : les publics en recherche d'emploi (jeunes éloignés de l'emploi, chômeurs longue durée...), les parents de collégiens pour assurer l'appropriation des outils numériques de suivi de la scolarité et des dispositifs dématérialisés d'aide financière, et les seniors, en appui de la politique autonomie du Département.

Orphelins des Hauts-de-Seine – Allocation d'éducation. L'Assemblée départementale accorde une allocation d'éducation au bénéfice d'enfants en qualité d'« *orphelins du Département des Hauts-de-Seine* » pour un montant total de 40 000 €.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Parc départemental de Sceaux – Convention avec l'EPI 92/78 – Diagnostic préventif d'archéologie. L'Assemblée départementale approuve la convention avec l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dans le Domaine départemental de Sceaux, dans le cadre de l'opération de réhabilitation du Pavillon de Hanovre et d'aménagement de ses abords.

Déclassement du domaine public – Cession terrain bâti (Boulogne-Billancourt). L'Assemblée départementale constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public de la parcelle bâtie d'une superficie de 231 m², située au 36, rue du Château à Boulogne-Billancourt. La cession à la SCI « Crèches Les Petites Cabanes » de cette parcelle au prix de 520 000 € est approuvée sous réserve d'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires au projet de crèche collective de petite enfance et d'obtention du financement bancaire.

RD 7 – Meudon – Acquisition d'une parcelle. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition, auprès du SIAAP, du lot de volume n°1 ayant pour assiette foncière la parcelle d'une surface de 668 m², située 8 ter, route de Vaugirard à Meudon, pour un montant de 60 300 €.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET NAVIGABLES

RD 910 – Sèvres – Acquisition d'un terrain. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition, auprès du syndicat des copropriétaires de la résidence Bosquet du 153-155 Grande rue à Sèvres, au prix de 95 875 €, d'une emprise de terrain d'environ 345 m² à extraire de la parcelle cadastrée correspondante.

RD 910 – Sèvres – Acquisition d'un terrain. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition à l'euro symbolique, auprès de la Région Ile-de-France, d'une emprise de 38 m² environ, située 48, Grande rue à Sèvres, sous réserve de sa désaffectation par le Préfet de Région. Cette emprise est classée dans le domaine public départemental.

RD 910 – Chaville – Acquisition d'un terrain. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition pour un montant de 41 700 €, auprès du syndicat des copropriétaires du 2012, avenue Roger Salengro à Chaville, d'une emprise de terrain d'environ 133 m². Cette emprise est classée dans le domaine public départemental.

RD 9 – Asnières-sur-Seine – Acquisition et classement au domaine public routier départemental. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition à l'euro symbolique auprès de la SAEM Citallios de cinq parcelles d'une superficie totale de 730 m², situées 196 à

200 et 252 à 270 avenue des Grésillons à Asnières-sur-Seine. Ces parcelles sont classées dans le domaine public routier départemental.

RD 9 – Villeneuve-la-Garenne – Acquisition et classement dans le domaine public routier départemental. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département auprès de la société civile foncière Ilot Mail, représentée par la SELARL Gladel & Associés, liquidateur des parcelles d'une superficie totale de 422 m², situées place André Malraux, et 221 à 225, boulevard Gallieni (RD9), à Villeneuve-la-Garenne, pour un montant de 21 100 €. Ces parcelles sont classées dans le domaine public routier départemental.

RD 986 – Nanterre – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la SPLNA. L'Assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société Publique Locale de la Ville de Nanterre (SPLNA), en vue de la requalification de l'avenue de la Commune de Paris (RD986), dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Papeteries de la Seine à Nanterre, sur un linéaire d'environ 450 mètres.

RD 62 – Bagneux – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier. L'Assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de partenariat financier à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Bagneux, pour le réaménagement de l'avenue de Stalingrad, entre l'avenue Marx Dormoy (RD62) et la rue du colonel Fabien.

RD 39 – Rueil-Malmaison – Enquêtes publique et parcellaire. L'Assemblée départementale approuve l'engagement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique nécessaire au Département pour acquérir par voie d'expropriation les parcelles utiles à la réalisation du projet d'aménagement de la RD39 à Rueil-Malmaison. A ce titre, les dossiers d'enquête publique préalable et d'enquête parcellaires sont approuvés.

Le Président du Département des Hauts-de-Seine est autorisé à saisir le Préfet des Hauts-de-Seine d'une demande d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, ainsi que d'une demande d'enquête parcellaire. A ce titre, les dossiers d'enquête publique préalable et d'enquête parcellaire seront transmis au Préfet.

Le Président du Département est autorisé à demander au Préfet des Hauts-de-Seine la prise de l'arrêté de déclaration d'utilité publique, la prise de l'arrêté de cessibilité, et de tout acte nécessaire à l'acquisition des parcelles par la voie de l'expropriation.

Le projet de requalification de la RD39 à Rueil-Malmaison a pour objectif de réaliser un aménagement global conciliant qualité du cadre de vie et efficacité des déplacements. Il s'inscrit dans la politique départementale d'aménagement des voiries, qui préconise le partage entre axes de desserte et espaces pour les automobiles, les transports en commun, les cycles et les piétons.

Convention de coopération – Réalisation d'une passerelle – Commune de Gennevilliers. L'Assemblée départementale approuve la convention de coopération pour la réalisation d'une passerelle, dans le cadre de la prolongation d'une liaison verte entre la zone d'activités des Louvresses et la gare de Gennevilliers. Le projet consiste en la création d'une liaison verte d'environ 855 mètres accessible aux piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite.

TRANSPORTS

Tramway T6 – Convention de financement de clôture – Région Ile-de-France. L'Assemblée départementale approuve la convention de financement relative à la clôture de l'opération du tramway T6 Châtillon - Vélizy - Viroflay avec la Région Île-de-France.

Prolongement du RER E à l'Ouest – Convention relative au financement des travaux – Liaison douce « Nanterre – Bezons ». L'Assemblée départementale approuve la convention de financement relative aux travaux d'aménagement de la liaison douce « Nanterre - Bezons » en tant qu'opération connexe au prolongement du RER E à l'ouest et fixant une contribution du Département des Hauts-de-Seine à hauteur de 2,065 M€ HT courants.

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Commission Locale d'Information de Fontenay-aux-Roses – Subvention 2021 de l'ASN. L'Assemblée départementale accepte l'attribution d'une subvention de 1 370 € par l'Autorité de sûreté nucléaire au titre de sa participation aux frais de fonctionnement de la Commission locale d'information auprès du CEA Paris Saclay, site de Fontenay-aux-Roses, pour 2021. La convention correspondante est approuvée.

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Open Data – Partenariat avec PLD. L'Assemblée départementale approuve la convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'établissement public Paris La Défense, déterminant les modalités de diffusion des données de l'établissement public sur le portail Open Data du Département.

Open Data – Partenariat avec Garches. L'Assemblée départementale approuve la convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Garches, déterminant les modalités de diffusion des données de la Ville sur la plateforme Open Data du Département.

Open Data – Partenariat avec Bourg-la-Reine. L'Assemblée départementale approuve la convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Bourg-la-Reine, déterminant les modalités de diffusion des données de la Ville sur la plateforme Open Data du Département.

EDUCATION

Equipements des collèges publics en capteurs de CO² et prise en charge des coûts de transport des collégiens vers les centres de vaccination dans le cadre de la lutte contre la COVID. L'Assemblée départementale octroie une dotation budgétaire, aux collèges qui en font la demande, pour la prise en charge des coûts de transport des collégiens vers les centres de vaccination durant l'année scolaire 2021-2022, lorsque le budget du collège ne permet pas de couvrir cette dépense.

Subventions de fonctionnement secteur éducatif et partenariat – Année 2021. L'Assemblée départementale attribue 4 subventions de fonctionnement pour un montant total de 29 000 € à 4 associations pour l'année 2021 : l'association de la fondation étudiante pour la Ville, l'association « L'école à l'hôpital Marie-Louise Imbert », l'association « Votre école ».

chez vous », et le « conseil départemental des parents d'élèves des écoles publiques des Hauts-de-Seine ».

Subventions exceptionnelles aux collèges publics 2021. L'Assemblée départementale attribue des subventions exceptionnelles pour un montant total de 138 902 € à 7 collèges publics pour financer des charges de fonctionnement et d'entretien au titre de l'année 2021.

Participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges publics en cités scolaires – 2021. L'Assemblée départementale adopte le programme des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans les cités scolaires du Département des Hauts-de-Seine gérées par la Région Ile-de-France pour l'année 2021. L'attribution à la Région Ile-de-France d'une participation départementale fixée à 3 631 061,13 € maximum, dont 468 166,74 € en section de fonctionnement, et 3 162 894,39 € en section d'investissement, pour la réalisation de ce programme, est approuvée.

Participation aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges publics en cités scolaires – 2022. L'Assemblée départementale adopte le programme des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans les cités scolaires du Département des Hauts-de-Seine gérées par la Région Ile-de-France pour l'année 2022. L'attribution à la Région Ile-de-France d'une participation départementale fixée à 5 867 951,50 € maximum, dont 485 620,20 € en section de fonctionnement, et 5 382 331,30 € en section d'investissement, pour la réalisation de ce programme, est approuvée.

Affectation médiation éducative 2021-2022 et nouvelle convention. L'Assemblée départementale approuve la liste des collèges publics bénéficiaires du dispositif de médiation éducative pour l'année scolaire 2021-2022, soit 74 collèges. La nouvelle convention-type et ses annexes relatives au dispositif de médiation éducative à conclure entre le Département et les collèges publics des Hauts-de-Seine bénéficiaires est approuvée (85 médiateurs répartis dans les 74 collèges).

Projets éducatifs, citoyens et numériques – Année scolaire 2021-2022. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de dotations globales aux établissements publics et privés des Hauts-de-Seine, au titre de l'appel à projets éducatifs et citoyens pour l'année scolaire 2021-2022. Le nombre d'heures attribuées aux établissements scolaires des Hauts-de-Seine sélectionnés pour participer au dispositif « ateliers pédagogiques » au titre du soutien aux élèves en difficulté pour l'année scolaire 2021-2022 est approuvé. L'attribution aux établissements scolaires des Hauts-de-Seine de dotations en matériels et services numériques spécifiques, autre titre du dispositif environnement numérique des collèges pour l'année scolaires 2021-2022 est approuvée.

Aide sociale à la demi-pension aux collèges publics – Restauration scolaire assurée par le lycée voisin et les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale – Année scolaire 2021-2022. L'Assemblée départementale approuve pour les collèges publics pour lesquels le service de restauration est assurée par le lycée voisin et les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale, un niveau d'aide à la demi-pension, identique à celui en vigueur dans les collèges publics à gestion départementale selon le tableau suivant :

Quotient familial mensuel	Pourcentage de réduction sur le prix du repas
0 à 190	85 %
191 à 340	65 %
341 à 490	45 %
491 à 640	27,5 %
641 à 790	7,5 %
>790	0 %

Il est établi un plafond au tarif sur lequel s'applique cette aide sociale, correspondant au maximum du tarif applicable à la rentrée 2021 dans les collèges publics à gestion départementale, soit 4,28 € pour les demi-pensionnaires et 9,61 € pour les internes.

La convention-type de financement de l'aide sociale à la demi-pension du Département en faveur des demi-pensionnaires des collèges publics des Hauts-de-Seine en cité scolaire à gestion régionale pour l'année scolaire 2021-2022 est approuvée.

Aide sociale à la demi-pension dans les collèges privés – Subventions complémentaires 2020-2021. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de 13 subventions complémentaires d'aide départementale à la demi-pension pour un montant total de 22 258 € aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État pour l'année scolaire 2020-2021.

Convention de financement de l'aide sociale à la demi-pension – Collèges privés – Année scolaire 2021-2022. L'Assemblée départementale approuve pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'État, un niveau d'aide à la demi-pension identique à celui en vigueur dans les collèges publics et gestion départementale selon le tableau suivant :

Quotient familial mensuel	Pourcentage de réduction sur le prix du repas
0 à 190	85 %
191 à 340	65 %
341 à 490	45 %
491 à 640	27,5 %
641 à 790	7,5 %
>790	0 %

Il est établi un plafond au tarif sur lequel s'applique cette aide sociale, correspondant au maximum du tarif applicable à la rentrée 2021 dans les collèges publics à gestion départementale, soit 4,28 € pour les demi-pensionnaires et 9,61 € pour les internes.

La convention type de financement de l'effort social du Département en faveur des demi-pensionnaires des collèges privés des Hauts-de-Seine sous contrat d'association avec l'État pour l'année scolaire 2021-2022 est approuvée.

Aide sociale à la demi-pension – Subventions complémentaires (2020-2021) et initiales (2021-2022). L'Assemblée départementale approuve l'attribution de subventions complémentaires d'aide départementale à la demi-pension pour un montant de 149 755 € à 30 collèges publics et collèges publics en cité scolaire à gestion régionale, pour l'année scolaire 2020-2021, et l'attribution de subventions initiales d'aide départementale à la demi-pension pour un montant de 500 441 € à 28 collèges publics.

Règlement du fonds commun des services d'hébergement des collèges – Réévaluation des plafonds. L'Assemblée départementale approuve les termes du règlement du fonds commun des services d'hébergement des collèges publics et des collèges en cité scolaire du Département des Hauts-de-Seine. Les nouveaux plafonds de montant total annuel de subventions de 15 000 € pour les collèges publics et de 30 000 € pour les unités centrales de production sont approuvés. Le règlement du fonds commun des services d'hébergement des collèges publics et des collèges en cité scolaire du Département des Hauts-de-Seine entre en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Attribution de logements – Etablissements publics locaux d'enseignement. L'Assemblée départementale approuve la liste additionnelle correspondant aux modifications à prendre en compte des emplois dont les titulaires peuvent bénéficier d'une attribution de logement par voie de concession par nécessité absolue de service (NAS) ainsi que par convention d'occupation précaire (COP) pour l'année scolaire 2021-2022

Collège La Paix – Ancienne parcelle – Désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire. L'Assemblée départementale autorise le Président du Département à demander

au Préfet des Hauts-de-Seine de prononcer la désaffectation de l'usage d'enseignement secondaire de la parcelle située 66 avenue de la Paix à Issy-les-Moulineaux.

Fondation pour la mémoire de la Shoah – Subvention pour 2021. L'Assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 35 000 € au bénéfice de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah pour l'année 2021

Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines 2021-2022 – Affiliation de nouveaux organismes. L'Assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines, de 21 nouveaux organismes sportifs et culturels. Pour la rentrée 2021, 2 236 organismes sont affiliés au dispositif.

NUMERIQUE EDUCATIF

ENC des Hauts-de-Seine – Conventions de partenariat – Etat et Collèges publics. L'Assemblée départementale approuve la convention bipartite relative à l'utilisation du programme environnement numérique des collèges publics des Hauts-de-Seine, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etat, représenté par le rectorat de Versailles. La convention tripartite d'utilisation du programme environnement numérique des collèges par les collèges publics des Hauts-de-Seine, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, l'Etat, représenté par le rectorat de Versailles, et chaque Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) est approuvée.

JEUNESSE

Convention de partenariat cadre entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Université Paris Nanterre. L'Assemblée départementale approuve la convention cadre fixant les axes du partenariat pour les années 2020 à 2025.

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

Commune de Ville-d'Avray – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville – 2019-2021. Les dispositions de l'article 3 de la délibération du Conseil départemental du 28 juin 2019 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 150 000 € pour l'opération de création d'une Maison de la forêt sont retirées. L'Assemblée départementale approuve l'attribution à la Commune de Ville-d'Avray d'une subvention complémentaire à hauteur de 150 000 € en faveur de l'opération de rénovation et d'extension du gymnase située 12 rue de Sèvres. La subvention départementale en faveur de cette opération s'élève désormais à 1 150 000 €. L'avenant au contrat de développement entre le Département et la Ville est approuvé.

Commune de Sèvres – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville – 2019-2021. Les dispositions de l'article 3 de la délibération de la Commission permanente du 23 septembre 2019 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 480 000 € pour l'opération de reconstruction et d'extension d'un espace culturel polyvalent à vocation musicale à Sèvres sont retirées. L'Assemblée départementale approuve l'attribution à la Commune de Sèvres d'une subvention complémentaire à hauteur de 480 000 € pour l'opération de création d'un restaurant à proximité de l'établissement culturel Sèvres-Espace-Loisirs. La subvention départementale s'élève désormais à 1 300 000 €. L'avenant au contrat de développement Département-Ville de Sèvres est approuvé.

Commune de Clichy – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville – 2019-2021. Les dispositions de l'article 3 de la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2019 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 2M € pour l'opération de construction du gymnase Barbier à Clichy sont retirées. L'Assemblée départementale approuve l'attribution à la Commune de Clichy d'une subvention d'investissement complémentaire à hauteur de 2 M€ pour l'opération de construction d'une médiathèque-cinéma. La subvention départementale s'élève désormais à 6 M€. L'avenant au contrat de développement Département-Ville de Clichy est approuvé.

Commune de Vanves – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville – 2019-2021. Les dispositions de l'article 3 de la délibération de la Commission permanente du 20 mai 2019 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 1 230 000 € pour l'opération de réhabilitation de groupe scolaire du Parc à Vanves sont retirées. L'Assemblée départementale approuve les deux subventions d'investissement complémentaires suivantes :

- 842 000 € alloués pour l'opération de création d'une nouvelle médiathèque et la réhabilitation de la bibliothèque. La subvention en faveur de cette opération s'élève désormais à 1 242 000 €.

- 388 000 € alloués pour la réhabilitation de logements en centre de loisirs à l'école Larmeroux. L'avenant au contrat de développement Département-Ville de Vanves est approuvé.

Commune de Saint-Cloud – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville – 2019-2021. Les dispositions de l'article 3 de la délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2018 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 1,8 M€ pour l'opération de rénovation des installations sportives du stade Martine Tacconi à Saint-Cloud sont retirées. L'Assemblée départementale approuve l'attribution à la Commune de Saint-Cloud d'une subvention d'investissement de 1,8 M€ pour l'opération de réhabilitation du marché des Avelines. L'avenant au contrat de développement Département-Ville de Saint-Cloud est approuvé.

Commune de Rueil-Malmaison – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville – 2019-2021. Les dispositions de l'article 3 de la délibération de la Commission permanente du 23 septembre 2019 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 1,2 M€ pour l'opération de reconstruction du stade sur le site Robespierre à Rueil-Malmaison sont retirées. L'Assemblée départementale approuve l'attribution à la Commune de Rueil-Malmaison de deux subventions d'investissement complémentaires :

- 1 012 600 € alloués pour l'opération d'aménagement du parc du Cardinal. La subvention départementale s'élève désormais à 1 487 600 €.

- 187 400 € alloués pour l'opération d'aménagement de deux voies nouvelles dans le quartier Rueil-sur-Seine. La subvention départementale s'élève désormais à 1 187 400 €.

L'avenant au contrat de développement Département-Ville de Rueil-Malmaison est approuvé.

Commune de Colombes – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville – 2019-2021. L'Assemblée départementale approuve les propositions de modifications de l'assiette subventionnable de l'opération d'extension de la médiathèque de Colombes à hauteur de 1 919 000 € et de rénovation du centre-ville de Colombes à hauteur de 2 635 000 €. Les dispositions de l'article 3 de la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2019 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 1 M€ pour l'opération d'aménagement d'une crèche avenue Audra sont retirées. L'attribution à la Commune de Colombes d'une subvention départementale d'investissement complémentaire à hauteur de 1 M€ pour l'opération de restructuration du stade Charles-Péguy est approuvé. La subvention départementale s'élève désormais à 4 M€.

L'article 3 de la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2019 est modifié comme tel :

OPERATIONS	BASE SUBVENTIONNABLE HT	MONTANT SUBVENTION	TAUX
Rénovation du centre-ville	1 919 000 €	1 000 000 €	52 %
Extension de la médiathèque Jacques-Prévert	2 635 000 €	1 000 000 €	38 %
Restructuration du stade Charles Péguy	9 929 000 €	4 000 000 €	40 %

L'avenant au contrat de développement Département-Ville de Colombes est approuvé.

HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE

Aide à la création de logements locatifs sociaux – Subventions. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de 4 subventions d'un montant total de 546 045 € à l'office public de l'habitat des Hauts-de-Seine :

- 350 000 € alloués au titre de l'aide départementale pour la création de logements locatifs sociaux par l'acquisition en VEFA de 57 logements locatifs sociaux, dont 23 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS), 17 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 17 logements financés en prêt locatif social (PLS) situés ZAC Parc Affaires à Asnières-sur-Seine. En contrepartie, 5 logements sont mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.

- 62 041 € alloués au titre de l'aide départementale pour la création de logements locatifs sociaux à la suite de l'acquisition de 13 logements sociaux dont 6 logements financés en PLUS, 4 logements financés en PLAI et 3 logements financés en PLS, situés 36, rue Charles-Chefson à Bois-Colombes. En contrepartie, 1 logement est mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.

- 107 869 € alloués au titre de l'aide départementale pour la création de logements locatifs sociaux par l'acquisition en VEFA de 34 logements locatifs sociaux dont 24 logements financés en PLUS et 10 logements financés en PLAI, situés 19, rue de Laval à Saint-Cloud. En contrepartie, 2 logements sont mis à disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.

- 26 135 € alloués au titre de l'aide départementale pour la création de logements locatifs sociaux par l'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux dont 5 logements financés en PLUS et 2 logements financés en PLAI, situés 41, rue de Sèvres à Ville-d'Avray.

Les conventions correspondantes sont approuvées.

Politique de la ville – Attribution de deux subventions. L'Assemblée départementale attribue à l'Institut des Hauts-de-Seine une subvention d'investissement de 30 000 € au titre de l'année 2021. La convention correspondante est approuvée.

Les élus départementaux attribuent à l'association « *Permis de vivre la ville* » une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 €, pour la mise en œuvre de l'action « *Osez Entreprendre* », au titre de l'année 2021.

Aides départementales aux particuliers – Habitat. L'Assemblée départementale accorde, au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat privé, 51 subventions d'un montant total de 109 433 €.

Les élus départementaux accordent une subvention de 3 000 € à chacun des cinq nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, en vue de réaliser des travaux d'adaptation de leur logement.

CULTURE

Subventions culturelles – 2021 – Théâtre 71 de Malakoff. L'Assemblée départementale décide l'attribution à l'association théâtre 71 de Malakoff de 2 subventions :

- 20 000 € alloués au titre de l'année 2021 comme subvention complémentaire de fonctionnement,
- 12 600 € alloués pour l'acquisition de matériel scénique.

L'avenant n°3 à la convention d'objectifs du 9 mars 2020 et la convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association théâtre 71 de Malakoff sont approuvés. Le contrat d'objectifs et de moyens de la scène nationale de Malakoff à conclure entre l'État, l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris, le Département et l'association, fixant les modalités partenariales et encadrant le projet artistique de la structure pour les années 2020-2024 est approuvé.

Musée Départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Presses Universitaires de Tours. L'Assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, reproduisant quatorze autochromes et deux noir et blanc, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et les Presses Universitaires François-Rabelais de Tour, en vue de leur publication dans l'ouvrage intitulé « *Images d'archéologie – Tous* », dont la parution est prévue en décembre 2021.

Musée Départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques et concession de droits d'auteur – Presses Universitaires de Paris Nanterre. L'Assemblée départementale approuve le contrat de concession de droits d'auteur, à titre gratuit et non exclusif, à conclure entre le Département et une agente. Le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions du texte rédigé, d'une autochrome, de deux photogrammes et de quatre documents d'archives, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et les Presses Universitaires Paris Nanterre est approuvé.

Musée Départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Ecole des hautes études en sciences sociales. L'Assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de deux photogrammes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Ecole des hautes études en sciences sociales, en vue de leur publication dans l'article « *Une topographie légendaire de la conversion ou le cinéma documentaire des deux Dahomey et de Francis Aupiais* », dont la parution est prévue dans la revue *Archives et sciences sociales des religions* à l'automne 2021.

Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Editions Sun/Sun. L'Assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de vingt autochromes, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et les éditions Sun/Sun.

Musée Départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Ville de Marmoutier. L'Assemblée départementale approuve, en vue de sa régularisation, le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions de quatorze photographies, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Marmoutier, en vue de leur présentation lors de l'exposition d'inauguration de l'Espace Educatif Intercommunal Albert-Kahn du 26 juin 2021 au 16 juin 2024.

Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Editions Le Passage et Contrat de prêt et autorisation d'exploitation – Département de la Gironde. L'Assemblée départementale approuve le contrat de concession de droits d'auteur, à titre

gratuit et non exclusif, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et un agent. Le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions d'un texte rédigé, de trois photogrammes, dix photographies et d'une pièce d'archive, à conclure entre le Département et les éditions Le Passage est approuvé.

Les élus départementaux approuvent le contrat de prêt de sept documents d'archives, à titre gratuit, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département de la Gironde. Le contrat de remise et d'autorisation d'exploitation de vingt-quatre fichiers numériques reproduisant quinze photographies et neuf films, à titre gratuit et non exclusif, à conclure entre les deux mêmes entités est approuvé.

Musée départemental Albert-Kahn – Prêt d'œuvres – Exposition « L'expérience du voyage » . L'Assemblée départementale approuve les 6 contrats de prêts d'œuvres à titre gratuit pour l'exposition temporaire inaugurale « *L'expérience du voyage : du Grand Tour au Voyage augmentée* » qui aura lieu au moment de l'ouverture du musée départemental Albert-Kahn.

Musée du domaine départemental de Sceaux – Renouvellement du dépôt – Gladiateur Borghèse. L'Assemblée départementale approuve le renouvellement du dépôt de l'exemplaire du XVII^e en bronze du « *Gladiateur Borghèse* » au musée du domaine départemental de Sceaux. Les conditions générales de dépôt d'œuvre entre le Département des Hauts-de-Seine et l'établissement public du musée du Louvre sont approuvées.

Maison de Chateaubriand – Legs de mobilier Charles X. L'Assemblée départementale accepte, au profit du Département des Hauts-de-Seine, le legs du mobilier Charles X et autres objets. Les charges et conditions grevant le legs sont acceptées telles que stipulées dans l'acte de dépôt du testament et le constat de la saisine du légataire universel de décembre 2020, consistant en l'exposition et l'entretien du mobilier Charles X et autres objets pour une durée minimale de 70 ans à la Maison de Chateaubriand.

Développement des publics – Partenariat avec la société des amis du Louvre et la société des amis de Versailles. L'Assemblée départementale approuve les conventions de partenariat à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société des Amis de Versailles d'une part, et la Société des Amis du Louvre d'autre part.

Convention de mécénat – Fondation d'entreprise La Poste. L'Assemblée départementale a approuvé le don de mécénat de la fondation d'entreprise La Poste, d'un montant de 8 000 €, pour la création d'une mallette pédagogique pour la Maison de Chateaubriand.

Archives Départementales – Convention de coopération Départements 78/92 et Universités. L'Assemblée départementale approuve la convention de coopération, dans le cadre du Master Gestion des archives et de l'archivage (mention « Archives »), à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, et l'Université de Paris-Saclay. Cette convention a pour objet la coopération, en matière de formation, de recherche et pour la valorisation des archives départementales des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

SPORTS

Subventions de fonctionnement – Soutien au Mouvement sportif et manifestations sportives départementales – 2021. L'Assemblée départementale a approuvé l'attribution de 3 subventions de fonctionnement pour un montant total de 260 000 € :

- 20 000 € alloués au comité départemental d'aviron des Hauts-de-Seine pour l'organisation en 2021 de la 14^e édition de la « Traversée Hauts-de-Seine – Paris »,
- 20 000 € alloués au comité départemental de canoë-kayak des Hauts-de-Seine pour l'organisation de la « TraverSeine 2021 »,
- 220 000 € alloués à l'association Racing Club de France football 92 au titre de la saison sportive 2020/2021.

EAU ET ASSAINISSEMENT

GPE ligne 15 – Issy-les-Moulineaux – Convention de financement avec la SGP – Conservation d'ouvrages départementaux. L'Assemblée départementale approuve la convention spécifique à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris, relative au financement des travaux strictement nécessaires à la conservation des collecteurs T190/100 et T200/100 du Département, situés avenue du Général de Gaulle à Issy-les-Moulineaux, dans le cadre du passage du tunnelier de la ligne 15 sud Grand Paris Express.

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

Programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance – Critères de financement – 2022 et 2023. L'Assemblée départementale approuve les critères de financement du programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance applicables du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance – Attribution de subventions – 2021. L'Assemblée départementale approuve les règlements départementaux d'attribution des subventions de fonctionnement en faveur des communes et des organismes de droit privé œuvrant dans le champ des actions de prévention de la délinquance, fixant les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien au titre de l'année 2021 aux communes et aux associations pour lesquelles le soutien du financier du Département n'excède pas 23 000 €.

Les élus départementaux attribuent des subventions pour un montant total de 376 700 € pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance sur le territoire de 12 communes du secteur nord.

L'Assemblée départementale attribue des subventions pour un montant total de 337 210 € pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance sur le territoire de 15 communes du secteur sud. La convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association Insertion et développement social urbain, fixant les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien à l'association est approuvée.

Les élus départementaux attribuent une subvention de 3 000 € à l'institut de formation, d'animation et de conseil des Hauts-de-Seine dans le cadre du programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance, au titre de l'année 2021.

TOURISME

Déploiement de la marque « Accueil Vélo » dans les Hauts-de-Seine. L'Assemblée départementale approuve les engagements d'animation territoriale engageant le Département des Hauts-de-Seine au titre d'animateur territorial, et de référent qualité engageant le Département des Hauts-de-Seine au titre de référent qualité, auprès de France vélo tourisme pour déployer la marque collective « Accueil Vélo ». La délégation d'évaluation des établissements partenaires en fonction du référentiel qualité correspondant, au profit des offices de tourisme des communes des Hauts-de-Seine volontaires, afin de déployer la marque collective « Accueil Vélo » pour le compte du Département des Hauts-de-Seine est approuvée.

« Accueil Vélo » est une marque collective, portée par France vélo tourisme et le comité régional du tourisme Centre – Val de Loire, qui garantit un accueil et des services de qualité adaptés aux cyclotouristes dans les hébergements, les restaurants, les offices de tourisme, les sites touristiques et chez les loueurs et réparateurs de vélos situés à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé.

Les objectifs du déploiement de la marque collective « Accueil Vélo » dans les Hauts-de-Seine sont les suivants :

- développer cette marque sur le territoire départemental et permettre aux touristes à vélo d'identifier les établissements et les lieux adaptés à la pratique du tourisme à vélo,
- encourager les professionnels des Hauts-de-Seine à proposer un accueil et des services adaptés aux touristes à vélo,
- offrir une continuité de services le long des 3 itinéraires cyclables nationaux,
- tenir la promesse d'un accueil de qualité des clientèles cyclistes et voyageurs à vélo sur le territoire,
- contribuer à rassurer les clientèles à vélo, notamment étrangères, sur la qualité de services mis à leur disposition, dans le but de faciliter leur voyage à vélo.

Développement touristique et développement des publics – Pass Malin 78-92.

L'Assemblée départementale approuve les avenants n°2 à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et les partenaires suivants portant sur la modification d'offres dans le cadre du Pass Malin Yvelines / Hauts-de-Seine : le château de Breteuil, le château de Monte-Cristo, le château de Dampierre-en-Yvelines, la Bergerie nationale de Rambouillet, le Nautic Park de Bougival. L'avenant n°2 à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines concernant La Seine Musicale est approuvé.

Contacts presse

Muriel HOYAUX

Célia DAHAN

tél. : 01 41 91 27 27

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr